L'incidence fiscale de la TPS varierait évidemment d'une région à l'autre puisque le prix des maisons varie beaucoup. Comme on le fait remarquer dans le document technique, ce sont les acheteurs de maisons à Toronto qui seraient le plus durement touchés par ce changement. L'imposition de la TPS sur les nouvelles maisons entraînerait une hausse des prix, ce qui permettrait aux propriétaires de maisons existantes de réaliser un profit inattendu.

Pour ce qui est des immeubles de rapport, la TPS devrait s'appliquer à partir de 1991 à tous les aspects de leur construction, ainsi qu'au coût du terrain. Les baux résidentiels de longue durée feraient l'objet d'une exemption. Aucune taxe ne serait perçue sur ces loyers, et le propriétaire ne pourrait pas demander de crédit pour taxe sur intrants pour tout montant payé au titre de la TPS.

L'imposition d'une nouvelle taxe plus élevée sur les nouvelles constructions devrait entraîner une hausse du prix des loyers dans l'ensemble du pays. Comme la taxe ferait augmenter le prix des nouveaux appartements, certains auraient tendance à chercher plutôt de vieux appartements. Cependant, même si la demande de vieux appartements augmentait, l'offre ne pourrait évidemment pas augmenter, ce qui ferait monter les prix sur ce marché aussi.

La TPS est une taxe sur la valeur ajoutée plutôt qu'une taxe de vente. On peut percevoir une taxe de vente comme une taxe sur une opération commerciale plutôt que sur un produit. Par conséquent, une taxe de vente provinciale peut être appliquée à un produit plusieurs fois. Prenez l'exemple d'une automobile: la personne qui l'achète neuve paie une taxe et la personne qui l'achètera ensuite d'occasion paiera aussi une taxe. Ce genre de répétition de la taxe ne devrait pas se produire dans le cas d'une taxe sur la valeur ajoutée.

Pourquoi alors les produits d'occasion seraient-ils soumis à la TPS? Il y a plusieurs raisons. Ils font concurrence aux produits neufs et sont souvent vendus par le même détaillant. Si l'un était taxé et pas l'autre, cela pourrait entraîner une hausse du coût d'observation pour le vendeur et fournir à celui-ci une occasion d'évasion fiscale. Cela pourrait aussi créer des distorsions dans les prix relatifs des deux genres de produits, spécialement si on avait accès à une source non taxée de produits d'occasion au moyen d'importations par exemple. De même, la vente de biens usagés peut parfois comporter une certaine valeur ajoutée et, si l'on taxait les ventes de biens usagés on taxerait cette valeur ajoutée. C'est complexe. Je ne sais pas qui va comprendre et savoir ce qui sera taxé et ce qui ne le sera pas.

• (1240)

La semaine dernière, j'ai parlé de la TPS et de son effet sur les municipalités. Cet effet sera très sérieux. Je ne vais pas y revenir. Les municipalités n'ont qu'un seul moyen de taxation: l'impôt foncier. Ce gouvernement cherche à obtenir de l'argent des gouvernements municipaux, alors qu'ils n'ont pas les moyens d'augmenter leurs recettes. Pourtant, il veut faire des profits sur le dos des municipalités.

En conclusion, les provinces sont pratiquement devant un fait accompli. Ottawa prévoit imposer unilatéralement une taxe de vente de 9 p. 100. Cette taxe va avoir des conséquences sérieuses pour les provinces qui toutes, à l'exception de l'Alberta, ont déjà une taxe de vente. Les provinces devraient alors supporter tout le ressentiment devant une taxe pouvant aller de 9 à 18 p. 100. Toutefois, leur refus de participer à la perception de cette taxe laisse le gouvernement fédéral seul pour percevoir.

La raison de la taxe sur les produits et services, d'après le gouvernement fédéral, est de remplacer la taxe de vente à la fabrication par quelque chose d'efficace. L'efficacité viendrait de l'élargissement de la base, minimisant ainsi les distorsions et le choix du consommateur. En créditant la taxe payée sur les intrants, la TPS aurait pour effet de diminuer les besoins en capitaux et donc d'augmenter la productivité. Je ne pense pas qu'il en sera ainsi. La TPS aura un effet des plus néfastes sur l'économie du pays. Nous savons déjà qu'elle va augmenter l'inflation. Nous savons qu'elle augmentera les taux d'intérêt. Nous savons qu'elle ralentira les affaires. Mais pourquoi, diable, le gouvernement insiste-t-il? Huit Canadiens sur dix disent qu'ils n'en veulent pas. Pour l'amour du ciel, qu'on les écoute!

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue pour son discours et aussi pour la compréhension qu'elle a du dossier de la taxe sur les produits et services. Elle a vraiment fait une recherche et comprend la problématique.

Aujourd'hui, il est un peu ironique que nous parlions d'augmentation de taxes, et de la nouvelle taxe, alors que l'on débute la semaine de la petite entreprise, au Canada. Justement ma question s'adresse à l'honorable député, et je sais qu'il y a de nombreuses petites entreprises dans sa circonscription, et j'aimerais lui demander si elle pourrait dire à la Chambre quelle est l'attitude de la petite entreprise dans sa circonscription? Qu'est-ce que la petite entreprise de sa circonscription pense de la nouvelle TPS, de la nouvelle taxe sur les produits et services? Je pense que nous sommes tous unanimes, à la Chambre, pour dire que ce sera là un cauchemar administratif.